

Décision n° 2011-1197
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 13 octobre 2011
attribuant des ressources en numérotation à
la société Astrium SAS
(numéros identificateurs d'usagers mobiles (IMSI))

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Astrium SAS (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 10-1138 en date du 27 octobre 2010) ;

Vu la décision n° 01-686 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'usagers mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la demande de la société Astrium SAS, en date du 8 septembre 2011, reçue le 19 septembre 2011, sollicitant l'attribution d'un numéro identificateur d'usagers mobiles (IMSI) ;

Après en avoir délibéré le 13 octobre 2011 ;

.../...

Décide :

Article 1 – L'identificateur d'utilisateurs mobiles (IMSI) 208 28 est attribué jusqu'au 13 octobre 2031, à la société Astrium SAS (Siren : 393 341 516) pour la fourniture au public de ses services de téléphonie mobile.

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Astrium SAS.

Fait à Paris, le 13 octobre 2011

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI